

Image not found or type unknown



La télécorrection à la baisse du montant des revenus déclarés est une réclamation contentieuse

Jurisprudence publié le **16/06/2025**, vu **56 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

La télécorrection à la baisse du montant des revenus déclarés est une réclamation contentieuse par les éditions francis lefebvre-dalloz

La correction à la baisse du montant des revenus déclarés effectuée en ligne par le contribuable après l'expiration du délai de déclaration constitue une réclamation contentieuse.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.efl.fr/actualite/actu_fbe90b379-cfe6-448f-867d-374e1cac7d6f